



Marc Baum

Député

Luxembourg, le 18 novembre 2016

**Concerne : Accord commercial UE-Japon**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Le 29 novembre 2012, le Conseil a adopté un mandat de négociation pour un accord commercial avec le Japon, les pourparlers ayant débuté officiellement le 25 mars 2013. Depuis, peu de détails ont été communiqués. Le mandat de négociation n'est pas accessible ouvertement et sur le site Internet de la Commission européenne, uniquement des résumés très succincts et limités de par leur contenu sont disponibles sur les différentes sessions de négociation. Le manque de transparence, critiqué à juste titre dans d'autres pourparlers commerciaux, est donc également de mise dans les négociations UE-Japon.

Si les informations sur les négociations sont clairsemées, elles laissent néanmoins entendre que l'envergure de cet accord est très semblable à celle d'autres accords récents comme le CETA avec le Canada ou le TTIP avec les Etats-Unis. En effet, la liste des sujets à discussion inclut la protection des investissements et un mécanisme d'arbitrage, la libéralisation des services et des marchés publics, la coopération réglementaire, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la propriété intellectuelle, etc.

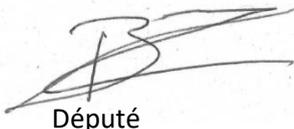
Etant donné que le Japon compte 125 millions d'habitants, que le pays est la troisième puissance économique, ainsi que la quatrième puissance commerciale mondiale, et qu'il est en concurrence directe avec l'UE dans de nombreux secteurs économiques, cet accord a un impact potentiellement très significatif sur l'Union européenne et donc également sur le Luxembourg. Dès lors, il nous semble surprenant que cet accord n'ait pas encore fait l'objet de discussions au sein de la Chambre des Députés, d'autant plus que le Conseil européen du 21-22 octobre a invité la Commission européenne à poursuivre activement les négociations en vue d'arriver à un accord politique avec le Japon avant la fin de l'année 2016.

Partant, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1) Est-ce que Monsieur le Ministre peut confirmer entre-temps qu'une conclusion préliminaire des négociations avec le Japon interviendra avant la fin de l'année 2016 ?
- 2) Est-ce que Monsieur le Ministre partage l'avis qu'il existe un manque de transparence manifeste dans ces négociations ? Si oui, est-ce que Monsieur le Ministre est prêt à intervenir auprès de la Commission européenne afin que les textes de négociation soient publiés ouvertement, ou du moins soient rapidement mis à disposition pour les député-e-s dans la salle de lecture aménagée au sein du ministère des Affaires étrangères ?
- 3) Est-ce que Monsieur le Ministre a commandité, ou envisage de commanditer, une étude d'impact, afin de mesurer les conséquences d'un tel accord sur les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise ?
- 4) Est-ce que, dans l'accord UE-Japon, l'arbitrage en matière de protection des investissements sera organisé autour d'un tribunal privé (type ISDS) ou d'un tribunal permanent (type ICS) ? Est-ce que le gouvernement est prêt à refuser un accord UE-Japon s'il contient un tribunal d'arbitrage privé (type ISDS) ?
- 5) Est-ce que la libéralisation des services dans l'accord UE-Japon sera articulée à travers une approche de liste négative, tel que dans l'accord CETA ?
- 6) Est-ce que le gouvernement est prêt à refuser un accord UE-Japon s'il ne présente pas des garanties claires et explicites en matière de politique sociale et de politique environnementale ?
- 7) Est-ce que le Luxembourg fait actuellement valoir des dérogations aux différents chapitres de négociation et si oui, lesquelles ?

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Marc Baum

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MB', written over a light blue grid background.

Député